



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assez d'une jeunesse discriminée !

Mardi 7 décembre, Claire Hédon, la Défenseure des droits a présenté la 14^{ème} édition du Baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi axée, cette année, sur les jeunes.

À cette occasion, la CGT réaffirme l'urgence d'une politique publique d'ampleur et globale pour la jeunesse.

En effet, les résultats de ce baromètre confirment le sentiment d'isolement et de marginalisation de la jeunesse dans la société.

Ainsi, plus d'un jeune sur trois rapporte avoir vécu une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de sa recherche d'emploi et près d'un jeune sur cinq déclare y avoir été confronté à plusieurs reprises. Les critères relatifs au sexe, à l'âge et à l'origine sont le plus fortement évoqués. Les femmes perçues comme non blanches et celles qui ont les plus bas salaires apparaissent surexposées aux discriminations. Enfin, contrairement à l'ensemble de la population qui se sent particulièrement discriminé dans l'accès au travail et au logement, les jeunes perçoivent la discrimination dans tous les lieux de la société : travail, logement, accès au crédit bancaire, contrôles policiers, etc.

À cela s'ajoute la précarisation galopante de la jeunesse rendue particulièrement saillante avec la crise sanitaire : actuellement, plus d'un jeune sur dix âgé de 18 à 29 ans serait en situation de pauvreté. Il s'agit essentiellement de jeunes peu diplômés, en recherche d'emploi. Les jeunes en emploi, qui représentent 33 % des moins de 25 ans, ont un revenu moyen très faible : 625 euros net par mois. L'accès de plus en plus contraint aux études supérieures, le chômage de masse, le travail précaire et l'uberisation apparaissent comme les principaux fléaux de la jeunesse.

Dans ce contexte terrible pour la jeunesse, le gouvernement Macron se distingue en étant le seul à avoir diminué les aides directes aux étudiants. Ce gouvernement n'a également jamais tenu sa promesse d'une grande réforme des bourses. La seule réponse de ce gouvernement est celle d'un « contrat d'engagement » qui ne concernera qu'une minorité des plus précaires avec des moyens alloués aux services publics d'accompagnement dérisoires dont on sait déjà qu'ils ne permettront pas de répondre décemment aux besoins d'accompagnement vers la formation et l'emploi de qualité.

Pour la CGT, lutter contre les discriminations faites à la jeunesse, c'est lui redonner les moyens de son autonomie, d'un droit aux études, à un travail et à des conditions de vie dignes.

Pour y parvenir, la CGT exige la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures qui implique la responsabilité des employeurs et celle de l'État, parmi lesquelles :

Concernant les luttes contre les discriminations :

- ouvrir des négociations obligatoires dans les lieux de travail sur le thème de la lutte contre les discriminations et l'égalité. Ces négociations doivent aboutir à ce que l'employeur ait une obligation de résultat dans sa politique dite de « diversité », qu'il investisse dans des actions de prévention des discriminations ;
- exiger que le gouvernement et le patronat financent des campagnes de formation et d'information sur les thématiques des discriminations et de l'égalité auprès des employeurs, du grand public, de la population active et des administrations en interface avec le public (entreprises du secteur marchand public et privé, Pôle Emploi, OPHLM, CAF, CPAM, collectivités territoriales, écoles, police, santé, etc.) ;
- accorder des droits supplémentaires aux élu·e·s des IRP du public comme du privé, aux organisations syndicales et à leurs représentant·e·s, pour améliorer le traitement des questions d'égalité et de non-discrimination au travail ; maintenir ou rétablir les prérogatives des CHSCT ;
- renforcer les prérogatives et les moyens de l'Inspection du Travail et de la Médecine du Travail dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations ;

- rendre obligatoire la mise en place d'outils permettant de détecter et prévenir les discriminations (outil du nuage de points) mais aussi de procédures type et d'échelles de sanction pour lutter contre le harcèlement, notamment le harcèlement discriminatoire ;
- mettre en place un registre des candidatures et une commission pour les représentant·e·s du personnel afin qu'ils puissent analyser l'ensemble des candidatures reçues et celles retenues ;
- faciliter les recours contre les discriminations, la reconnaissance des discriminations systémiques et l'action de groupe ;
- mettre en place une sensibilisation contre les discriminations, obligatoire pour tou·te·s les travailleur·euse·s et financée par l'employeur ;
- faciliter l'accès des entreprises aux procédures de testings pour évaluer leurs propres pratiques.

Concernant les moyens de l'accès à l'autonomie de la jeunesse :

- l'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du Smic (la CGT revendique un Smic à 2 000 euros brut) afin de permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacun.e de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable ;
- la mise en place d'un véritable « Statut du/de la stagiaire ». Les stagiaires ne doivent plus être utilisé.e.s comme de la main d'œuvre gratuite et doivent être rémunéré.e.s dès le premier jour, a minima à hauteur de 50 % du Smic, avec l'augmentation de ce taux en fonction du niveau de qualification ;
- la mise en place de mesures favorisant l'accès aux logements sociaux pour les jeunes, l'augmentation des places dans les foyers jeunes travailleur.euse.s et l'augmentation des logements étudiant Crous.
Pour la CGT, seules des décisions politiques fermes engageant la responsabilité tant de l'État que des employeurs contre l'ensemble des discriminations redonneront une chance véritable à la jeunesse d'avoir sa juste place dans la société.

Montreuil, le 8 décembre 2021